

**A retourner muni des dernières obligations NON REMISES A CE JOUR  
aux adresses mails suivantes :**

**Destinataire principal : [slaugier@oec-paris.fr](mailto:slaugier@oec-paris.fr) / Objet mail : DEC MAI 2019**

**En copie : le Maître de stage ET le Contrôleur de stage**

**UNIQUEMENT si vous souhaitez vous inscrire à la session de **MAI 2019** de l'Examen Final**

NOM / Prénom : \_\_\_\_\_

N° inscription / Nom du Contrôleur : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° de téléphone où le stagiaire peut être contacté dans la journée : \_\_\_\_\_

Je souhaite m'inscrire à la prochaine session du diplôme d'Expertise Comptable :

- **Mon stage est terminé en durée** <sup>(1)</sup>.

Ou

- **Mon stage n'est pas terminé en durée mais prendra fin au plus tard au 28 FEVRIER 2019**<sup>(1)</sup>.

Je m'engage sur l'honneur à l'accomplir jusqu'au terme du stage. En cas de non respect de cet engagement, l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France procéderait à l'annulation de mon inscription auprès du SIEC.

**(1) Rayer les paragraphes inutiles**

Je joins les éléments permettant la régularisation de mon dossier afin d'obtenir l'attestation de fin de stage à joindre au dossier d'inscription à l'examen final.

Date :

Signature :

### **RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS DE STAGIAIRE**

→ **Seuls les documents NON REMIS à ce jour devront être adressés au plus tard le 15/11/2018**

• 2 rapports de stage accompagnés des fiches d'envoi correspondantes dûment complétées et visées par le maître de stage :

- 1 rapport de stage portant sur un cas pratique d'expertise comptable,
- le projet de plan et de notice explicative du mémoire.

• La fiche travaux professionnels relative à l'année de stage munie de l'annexe correspondante.

**Pour les stagiaires dont le stage n'est pas terminé en durée : la fiche est à compléter de manière anticipée en prenant en compte la date de fin de stage réelle et non la date du 15/11/2018.**

• Le suivi des 4 journées obligatoires de regroupement (l'ASFOREF transmet directement les listes des présents à l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France),

• La validation de l'ensemble des tests e-learning relatifs aux journées de regroupement + C3M3 (pour ce module, la progression doit être impérativement à 100%).

• Le justificatif du suivi des formations « Audit 3 : Piloter la mission d'audit » + « LAB » + la journée portant sur l'axe prioritaire.

• Les cotisations relatives à chacune des années civiles au cours desquelles le stagiaire a été inscrit.